



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2022

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Compte rendu affiché le : 07 juin 2022

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire

M. ALLOIN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, Adjoints, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, Mme COCCO, M. VIZADES, M. BONET, Mme ASTIER, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PASQUIER, Conseillers,

Excusés : Mme ZARTARIAN (procuration à Mme MOULIN), Mme CLAMARON (procuration Mme NABETH), M. RABEHI (procuration à M. AMOROS), Mme DELEUZE (procuration à Mme PENARD), M. BOURGEAY (procuration à M. MERCADER), Mme BATISTA (procuration Mme BOYADJIAN), M. WANTERSTEN (procuration à M. SCHROLL), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT), Mme PERRIET-ROUX.

Absent : M. NAAMANE

=====

Objet : Travaux de désimperméabilisation et d'aménagement paysager de la cour est du groupe scolaire Jean Jaurès – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Mesdames, Messieurs,

VU l'appel à projets « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 » initié par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse avec une enveloppe financière fixée à 180 millions d'euros,

VU l'appel à projets « Un coin de verdure pour la pluie » s'y rattachant, afin de désimperméabiliser et végétaliser les cours d'école pour gérer les eaux pluviales,

CONSIDERANT que la Ville de Décines-Charpieu souhaite lutter contre l'imperméabilisation des sols et végétaliser des cours d'école afin de s'adapter au changement climatique, d'améliorer la qualité de vie des décinois et de remettre l'eau au cœur de la Ville,

CONSIDERANT que des travaux de désimperméabilisation des sols et d'aménagement paysager sont programmés dans la cour est du groupe scolaire Jean Jaurès pour un montant estimé de 92 132,70 € TTC, en considérant que ce prix peut faire l'objet d'une évolution liée à l'augmentation du coût des travaux en raison du contexte international,

CONSIDERANT qu'une action pédagogique est prévue auprès des élèves pour leur permettre de comprendre les enjeux climatiques et les conséquences de l'activité humaine sur le réchauffement climatique,

CONSIDERANT que l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse peut apporter une aide bonifiée jusqu'à 70 % du montant HT à ce type de projet,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **SOLLICITER** une aide financière de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 53 744,00 € pour la réalisation du projet de désimperméabilisation et d'aménagement paysager de la cour est du groupe scolaire Jean Jaurès,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Madame CLAMARON à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.



POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN (par procuration), M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON (par procuration), M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE (par procuration), M. BONET, Mme ASTIER, M. BOURGEAY (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES (par procuration), Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. PAQUIER
CONTRE	
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,

L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

